

Propriétaire et SDF : l'administration s'en moque



Une femme de 51 ans est devenue SDF dans le Var, à la suite des impayés de ses locataires. Et surtout à la suite de l'incurie de la sous-préfecture, qui s'inquiète plus de la situation des locataires indélicats que de celle de la propriétaire, contrainte de dormir parfois dans sa voiture. Pire, l'expulsion peut être refusée par l'administration alors qu'elle a été ordonnée par un jugement du tribunal d'instance de Fréjus.

<http://www.varmatin.com/temoignage/a-51-ans-nadine-devient-sans-domicile-fixe-a-cause-de-mauvais-payeurs-237810>

Tous les propriétaires d'appartements ne sont pas d'affreux bourgeois capitalistes richissimes et irrécupérablement égoïstes n'ayant que ce qu'ils méritent en cas de problème d'impayé car ils exploitent le pauvre peuple. Nadine était auxiliaire de vie, ce qui n'est pas un métier très lucratif on le sait. Elle avait acheté un appartement à Roquebrune sur Argens et le loyer devait payer celui de l'appartement où elle habitait.

Simple, dira-t-on. Sauf que les locataires abusifs n'ont jamais payé un centime depuis leur entrée dans les lieux en novembre 2016. Nadine a donc dû vendre l'appartement qu'elle

habitait, parce qu'elle, elle n'avait pas le droit d'avoir des impayés. Et pour faire bonne mesure, la voilà fichée à la Banque de France, et sans emploi car rendue malade par ce mauvais sort.



Elle a entamé une procédure contre ses locataires. Par jugement d'août 2017, il y a déjà dix mois, elle a gagné, les locataires ont été condamnés à régler les loyers impayés et à quitter le logement. Leur expulsion a été ordonnée. Mais les locataires avaient plus d'un tour dans leur sac.

Parfaitement au courant des procédures dilatoires, ils ont fait appel. Mais n'ont jamais soutenu ce recours et l'appel a été déclaré caduc. Entre temps la trêve hivernale était arrivée, ce qui était le but qu'ils recherchaient, et les locataires sont devenus inexpulsables pendant cette période.

La sous-préfecture a été saisie. Mais voilà, la sous-préfecture a le cœur tendre pour les locataires. Pensez, si eux aussi devaient dormir dans leur voiture !...Une enquête sociale est donc en cours. L'expulsion peut être refusée, car « nous devons nous assurer de la situation des personnes concernées et être certains que le trouble que nous allons leur infliger en les privant de ce logement n'est pas excessif » dit sans rire le sous-préfet de Draguignan.

Ce qui est grave, c'est que la propriétaire, elle, dort dans sa voiture, mais personne ne s'enquiert de savoir si ce trouble-là est excessif. Seul compte le trouble des

locataires, aux yeux du sous-préfet.

Ce qui est grave aussi, c'est le pouvoir exorbitant de l'enquête sociale, qui se substitue aux juges pour décider si une décision prise par ces juges peut être exécutée ou non !...

En cas d'impossibilité d'expulser, la préfecture se substituera dit-elle aux locataires pour payer le loyer. C'est à dire, nous, les con-tribuables !...

On ne dit évidemment pas l'origine des locataires. Sans doute pas d'honnêtes Français habitués à travailler, payer leurs impôts, leurs loyers, leur dentiste etc. Habitués à craindre la police, le percepteur, le juge. Habitués à être poursuivis et sanctionnés sans pitié dès le premier manquement. Comme Nadine.

Le sous-préfet encore : « Si l'expulsion est réalisable, l'huissier fait une première tentative seul, puis, si elle échoue, organise l'opération avec la police. Bien souvent le locataire craque spontanément et s'en va. »

On se demande pourquoi l'expulsion ne serait pas réalisable. Les locataires font la sieste et on ne peut pas les mettre sur le paillason avec leurs affaires ?...On voit bien que le sous-préfet préfère que le locataire s'en aille de lui-même. Convenons que c'est très gênant pour un sous-préfet de faire respecter une décision de justice, même si c'est son boulot.

C'est encore et toujours le monde à l'envers. Les migrants de l'Aquarius, nous a-t-on seriné toute la journée ces derniers temps, sont en droit d'exiger d'être accueillis, logés, nourris, blanchis par qui ils auront décidé et sans que les accueillants forcés aient leur mot à dire. Et dispensés de travailler pour assurer leur subsistance, bien entendu. De plus s'ils violent volent et dealent, on leur trouvera toutes sortes d'excuses.

De même les locataires de Nadine ont décidé unilatéralement

qu'elle devait les héberger gratuitement. S'ils sont assez habiles pour montrer que malgré ce pactole en forme de hold-up ils sont quand même très malheureux de leur sort, et que par conséquent Nadine leur doit tout, ils resteront. Et c'est nous qui paierons. Comme d'habitude.



Aquarius, locataires indéliçats, même combat : c'est le grand pousse-toi-de-là-que je m'y mette.

Ainsi va la vie en France en ce moment. Nous sommes dépossédés de nos droits, seuls les « autres » en ont chez nous. Et nous n'avons que celui de nous taire. Et de tout accepter.

Là aussi il y a un appel d'air. Les locataires ne payant pas leur loyer sont incités à continuer. Comme les clandestins, on ne les expulse pas. Evidemment cette attitude de profiteurs sans scrupule a de beaux jours devant elle, car les profiteurs sont très bien renseignés sur nos petites et grandes lâchetés et avec des sous-préfets comme celui-ci, ils peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ce n'est pas demain qu'ils seront expulsés.

Le nombre des mauvais payeurs ne peut donc que se multiplier. Et le nombre de propriétaires SDF, n'ayant plus que leurs yeux pour pleurer, également.

Sophie Durand